

La Sidra

DE LA SEMAINE



CHEMINI

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Le huitième jour, suivant les sept jours de leur initiation, Aharon et ses fils commencent leur service de Cohanim (prêtres). Un feu jaillit au-dessus de l'autel pour consumer les offrandes et la Présence Divine vient résider dans le Sanctuaire.

Les fils aînés d'Aharon offrent un « feu étranger devant D.ieu, qu'Il ne leur avait pas commandé » et ils meurent devant D.ieu. Aharon reste silencieux devant cette tragédie.

Moché et Aharon sont, par la suite, en désaccord sur un point de la loi concernant les offrandes mais Moché reconnaît qu'Aharon a raison.

D.ieu ordonne les lois de la Cacherout, identifiant les espèces animales permises et celles qui sont interdites à la consommation. Les animaux mammifères ne peuvent être consommés que s'ils ont le sabot fendu et ruminent. Les poissons doivent posséder des nageoires et des écailles. Une liste d'oiseaux non Cachers est établie ainsi qu'une liste d'insectes Cachers (quatre espèces de sauterelles).

Chemini comporte également certaines lois de pureté rituelle, y compris celles qui évoquent la nature purificatrice du Mikvé (un bassin d'eau construit selon certaines règles précises) et d'une source d'eau. C'est ainsi que le peuple est enjoint de « faire la distinction entre l'impur et le pur ».

Utilisez vos sabots

« Tous ceux qui marchent à l'aide de leurs pattes parmi les animaux à quatre pattes sont impurs pour vous. » (Vayikra 11 :27)

Nos Sages mettent, à plusieurs occasions, l'accent sur l'importance de placer une barrière entre nos pieds et le sol. « Un individu vendra les poutres du toit de sa maison, déclarent-ils, pour acheter des chaussures pour ses pieds. » Ils vont jusqu'à inclure celui qui marche pieds nus parmi : « ceux qui sont boudés par D.ieu. » (Talmud Chabbat 113b)

L'enseignement de la 'Hassidout évoque un besoin essentiel identique de « chaussures spirituelles », d'une protection qui sépare la personne et « la terre ». Marcher nu-pieds dans la vie, permettre un contact total, que rien ne vient amortir, entre soi-même et la matérialité de notre monde, va à l'encontre de notre mission et notre rôle de « peuple saint » dont la vie est motivée par des aspirations plus élevées, plus spirituelles.

D'un autre côté, nous réclamons et insistons sur un contact sans limite avec « la terre sainte », avec ces domaines et ces aspects du monde matériel qui révèlent ouvertement leur source et leur mission divines. C'est ainsi que lorsque D.ieu apparut à Moché dans un buisson ardent, Il lui fut demandé : « Enlève tes chaussures de tes pieds, car le lieu sur lequel tu te tiens est une terre sainte. » Par le même biais, les Cohanim (les Prêtres), qui opéraient leur service dans le Saint Temple, marchaient pieds nus. En fait, le service accompli par le Cohen, s'il

Suite en page 2

Edito

Eternelle leçon

Pourim a, une fois de plus, démultiplié la joie de chacun et nous a laissé un goût d'espoir indompté. Souvenons-nous : dans les mois qui précèdent le Pourim historique que nos ancêtres vécurent à Babylone, tout semblait perdu. Nul ne savait de quoi serait fait le lendemain. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour ressentir le probable état d'esprit des Juifs de l'époque, d'autant plus que l'empire perse recouvrait l'ensemble du monde connu, de l'Inde à l'Ethiopie, et qu'il n'existait nulle part où trouver refuge. Pourtant, tout bascula. Brutalement, face à la tragédie annoncée, un nouveau jour se leva et il vit la victoire du bien sur le mal, celle de la paix sur la violence et la cruauté.

En ces lendemains de fête, nous pourrions commettre l'erreur de penser qu'il s'agit là d'événements bien anciens et qu'en tirer enseignement moral ou exemple n'est guère pertinent. Pourtant, alors que les bruits de bottes retentissent avec une brutalité croissante sur le continent où nous vivons, comment ne pas y voir un véritable chemin de vie ? Devant les inquiétudes légitimement grandissantes, d'autant plus fortes que nos régions paraissent épargnées de la folie des hommes depuis de longues années, quelle attitude adopter ? Voici que justement Pourim nous répond. La joie et la confiance sont des ressorts ultimes que rien ne peut désactiver et dont la puissance ne peut être réduite. Il est sans doute vrai que chacun pensait que la paix était enfin acquise ; nous savons maintenant qu'elle est toujours un combat. Mais nous savons aussi que cette lutte est à notre portée, en nous et autour de nous.

Lutter pour la paix, c'est d'abord l'établir en soi, trouver cet équilibre nécessaire à la vie juive, vivre en harmonie. C'est aussi l'établir autour de soi, dans sa famille, sa communauté, sa ville. C'est enfin la rechercher pour tous ceux que l'on côtoie voire que l'on se contente de croiser. En un certain sens, la paix est d'abord dans notre cœur, là où se logent aussi les ressources de notre joie éternelle et de notre confiance en D.ieu. Pourim, disions-nous... A présent, en particulier lorsque les ombres montent, il nous appartient de garder tout cela en mémoire, activement.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE
CHABBAT CHEMINI

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 18h 52
Sortie : 20h 00

Bordeaux 19.02
Deauville 19.02
Grenoble 18.37
Lille 18.50

Lyon 18.41
Marseille 18.38
Montpellier 18.44
Nancy 18.37
Nantes 19.07

Nice 18.31
Rouen 18.58
Strasbourg 18.31
Toulouse 18.54

A partir du dimanche 20 mars 2022 Pose des Téléphones : 5h 52 Heure limite du Chema : 9h 56 Molad : vendredi 1^{er} avril à 16h 36 mn et 0 'Halakim Roch 'Hodech Nissan : samedi 2 avril 2022

Articles et contenu réalisés par le Beth Loubavitch | 8, rue Lamartine - 75009 Paris | Tél : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37 | www.loubavitch.fr
chabad@loubavitch.fr | Association reconnue d'Utilité Publique, habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS • Directeur : Rav S. AZIMOV

Il y avait un tout petit obstacle entre ses pieds et le sol, était invalidé.

Le rejet de la Torah de se déplacer pieds nus s'étend jusqu'au règne animal : seuls les animaux possédant des sabots sont cachés, « adéquats » pour la consommation par le Juif. Les animaux « qui marchent à l'aide de leurs pattes », sans « chaussure » entre la plante de leurs pattes et le sol sont exclus, car ce trait anatomique reflète une nature et une caractéristique que nous devons éviter d'ingérer en nous-mêmes.

Le chien, l'ours et le chat

Le Zohar nous enseigne (*Zohar 2 :153a*) que trois « gouverneurs » internes dirigent une personne : le cerveau, le cœur et le foie. Le cerveau est le siège de l'intellect, le cœur, celui des émotions et du caractère et enfin le foie, l'organe au métabolisme le plus complexe et le plus important, représente le moi spirituel. Parmi les nombreuses espèces animales « marchant à l'aide de leurs pattes », Rachi en cite trois exemples : le chien, l'ours et le chat. Car tout comme trois dimensions élémentaires sous-tendent l'être humain, il existe trois formes essentielles de matérialité : la matérialité intellectuelle, la matérialité émotionnelle et la matérialité corporelle, représentées par ces trois animaux sans sabots.

Le Talmud note que « un chien reconnaît son maître, un chat ne reconnaît pas son maître ». Par contre, le chat est cité pour son raffinement et ses qualités (« Si la Torah n'avait pas été donnée, l'on aurait pu toutefois apprendre la pudeur du chat » alors que le chien est symbole de grossièreté et d'effronterie.

« Reconnaître son maître », au sens spirituel signifie avoir une conscience de D.ieu et de Sa maîtrise sur la Création. Le « chat » représente la personne qui a des déficiences dans ce domaine. Son cœur peut être noble et raffiné mais son esprit est matérialiste, consommé par l'avidité matérielle et l'acceptation indifférenciée de toutes les conceptions matérialistes de la réalité.

En revanche, le « chien reconnaît son maître » : l'esprit est au bon endroit. L' « ab-

sence de sabots » de la personne s'exprime dans la bassesse de son caractère et de ses émotions. Dans ce domaine, elle ne réussit pas à ériger des barrières pour se protéger de la matérialité du monde.

Enfin se présente la créature aux pieds nus dont le matérialisme est purement physique. Il ne s'agit pas pour elle d'une faiblesse intellectuelle ou émotionnelle mais simplement d'hédonisme, du simple désir du plaisir. Ne possédant pas de « sabots » qui séparent son être matériel de la terre concrète, elle s'adonne sans retenue aux plaisirs matériels. Elle fait partie, selon les mots du Talmud, de ceux « qui mangent et boivent comme un ours, sont avalés dans la chair comme un ours... et sont agités comme un ours. »

Les sabots fendus

Pour qu'un animal soit caché, il se doit de posséder des sabots. Cependant, une créature dont le sabot est complètement fermé (comme un chameau ou un cheval) est également « impure ». Le sabot doit être fendu. Cela vient du fait que la but de la vie sur cette terre n'est pas d'échapper à la matérialité mais de la sanctifier. C'est ainsi qu'un contact entier et direct avec la terre rend un animal non caché tout comme l'absence totale d'ouverture. Aucune des extrêmes n'est acceptable. Il faut qu'il y ait une certaine distance et une élévation dans nos implications avec le monde concret, sans lesquelles nous prenons le risque de devenir esclaves de ce que nous sommes censés maîtriser.

Mais il nous faut nous impliquer, pour développer le monde matériel et en faire « une demeure pour D.ieu », l'essence de notre mission dans la vie.

Les écailles et les nageoires

« Voici ce que vous pouvez manger de tout ce qui est dans les eaux : tout ce qui a des nageoires et des écailles. » (*Vayikra 11 :9*)

« Tous les poissons qui ont des écailles ont également des nageoires (et sont donc cachés). Mais il existe des poissons qui ont des nageoires et pas d'écailles et sont donc impurs. S'il en est ainsi, la Torah aurait pu ne mentionner que les « écailles » sans avoir

à écrire également les « nageoires »... Rabbi Abbahour dit : et ainsi avons-nous étudié dans la maison d'étude de Raëbbi Ichmaël : cela vient du fait que « la Torah peut être augmentée et élevée. » (*Talmud Niddah 51b*) Celui qui étudie la Torah est comparable à un poisson dans l'eau. Nos « nageoires » nous permettent d'avancer dans l'eau, elles sont l'intellect et les aptitudes pour étudier grâce auxquelles nous persévérons dans la sagesse et « augmentons la Torah et l'élevons » par nos propres contributions ('Hidouchim) à l'étude. Nos « écailles » constituent l'armure qui nous protège contre les prédateurs et les éléments offensifs : c'est notre crainte de D.ieu qui nous préserve et nous met à l'abri dans notre étude de l'erreur et de la distorsion.

L'on pourrait penser que ce qui est essentiel pour réussir dans la Torah sont les « nageoires » alors que les écailles n'ont qu'une fonction secondaire. Ce sont les nageoires qui propulsent le poisson alors que les écailles ne font que le préserver. Après tout, l'étude est un exercice intellectuel ; la piété et la crainte de D.ieu sont de belles vertus mais en quoi sont-elles utiles dans la navigation dans la complexité d'un passage talmudique ?

Mais la réalité est exactement inverse. Un érudit avec des nageoires mais sans écailles est un poisson non caché. Il se peut qu'il sache nager et folâtrer dans l'eau avec talent voire avec génie mais cette étude est corrompue. Elle ne se fait pas pour la « Torah » mais pour son usurpation personnelle de la Sagesse divine.

Par contre, le Talmud déclare qu'alors qu'il existe des poissons avec des nageoires mais sans écailles, il n'existe pas de poissons avec écailles qui n'aient des nageoires. Si nous abordons la Torah avec la crainte devant son Auteur divin et l'engagement à Le servir, il est sûr que nous rencontrerons le succès. Quel que soit le niveau de nos aptitudes intellectuelles, nous pouvons être sûrs de réaliser que nous possédons également les « nageoires » qui nous permettent d'avancer dans notre étude et contribuer à élever la Torah.

Etude du **RAMBAM**

• DIMANCHE 20 MARS – 17 ADAR II

Mitsva positive n° 236: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne la loi de celui qui blesse son prochain.

• LUNDI 21 MARS – 18 ADAR II

• MARDI 22 MARS – 19 ADAR II

• MERCREDI 23 MARS – 20 ADAR II

• JEUDI 24 MARS – 21 ADAR II

Mitsva positive n° 245: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne la loi de l'achat et de la vente: c'est-à-dire de quelle manière se pratiquent une acquisition et une vente entre les vendeurs et les acheteurs.

• VENDREDI 25 MARS – 22 ADAR II

Mitsva positive n° 232: C'est le commandement qui nous a été ordonné en ce qui concerne la loi de l'esclave hébreu.

Mitsva négative n° 258: Il nous est interdit de vendre un esclave hébreu de la même manière qu'un esclave cananéen, à savoir de l'amener au marché pour être vendu aux enchères publiques.

Mitsva négative n° 259: Il nous est interdit de faire exécuter par un esclave hébreu des tâches qui ne nous sont pas nécessaires, que l'on appelle « travaux rigoureux ».

Mitsva négative n° 257: Il nous est interdit d'imposer à un esclave hébreu des tâches dégradantes, comme on en exigerait d'un esclave cananéen.

Mitsva négative n° 260: C'est l'interdiction qui nous a été faite de tolérer qu'un non-juif, qui vit dans notre pays, traite avec rigueur un esclave hébreu qui s'est vendu à lui.

• SAMEDI 26 MARS – 23 ADAR II

Mitsva positive n° 196: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de faire des présents à l'esclave hébreu et de l'aider au moment de sa libération, de manière qu'il ne parte pas les mains vides.

Mitsva négative n° 233: Il nous est interdit de renvoyer les mains vides un esclave hébreu, lorsque nous le libérons, après qu'il nous a servi pendant six ans.

Mitsva positive n° 234: C'est le commandement nous incombant en ce qui concerne le rachat de la servante juive.

Mitsva positive n° 233: C'est le commandement qui nous incombe et selon lequel l'esclave juive doit être épousée par son maître soit par le fils de ce dernier.

Mitsva négative n° 261: Il est interdit, à celui qui a fait l'acquisition d'une servante juive, de la vendre à autrui.

Extrait
du Séfer
Hamitsvot
(Maïmonide)

Une étude
quotidienne
instaurée par
le Rabbi pour
l'unité du
peuple juif

L'ENFANT DISSIMULÉ

Je suis né en 1956 à Douchanbé, la capitale du Tadjikistan. Pour s'immerger dans un Mikvé (bain rituel), ma mère devait voyager en train pendant 36 heures, aller puis retour, jusqu'à Samarkand, la communauté juive la plus proche (à 2000 km de là...). Mes parents ne s'étaient installés à Douchanbé que provisoirement, pour des affaires commerciales. Mais, de fait, j'ai grandi entre Moscou (où habitaient mes grands-parents) et Samarkand, en Ouzbékistan. Nous étions six enfants et ceci était considéré comme un tel exploit que ma mère reçut du gouvernement une médaille de « la Mère Héroïque » : ceci lui donnait droit à une allocation de 11 roubles par mois pour acheter plus de lait.

Chaque enfant, en Union Soviétique d'alors, devait aller à l'école publique. Si des parents étaient soupçonnés de ne pas donner à leur enfant une bonne éducation communiste, ils étaient condamnés à 3 ans d'emprisonnement et même à 25 ans s'ils s'avisait de faire appel du jugement. Durant cette période, l'enfant appartenait au gouvernement qui se chargeait de l'endoctriner dans ses écoles et orphelinats.

Quand j'atteignis l'âge d'aller à l'école, mes parents m'avisèrent :

- Nous voulons que tu étudies la Torah ; tu n'iras pas dans une école russe !

- Je suis d'accord, répondis-je sans hésiter.

- Alors tu devras « disparaître » !

Cela signifiait que, durant les périodes scolaires, je ne pouvais pas sortir de la maison ni même m'approcher de la fenêtre ! Nul ne devait soupçonner mon existence !

En 1971, mon père obtint enfin la permission de quitter ce pays étouffant pour monter en Israël. A notre arrivée à la frontière, les douaniers découvrirent la médaille de ma mère :

- Vous ne pouvez pas l'emporter ! Cette médaille appartient à la Mère Patrie russe !

- D'accord, s'écria-t-elle ! Prenez-la mais laissez-moi mes enfants !

Ces mots reflétaient toute la vision du monde des 'Hassidim.

J'ai alors pu fréquenter librement la Yechiva 'Habad à Lod en Israël pour trois semaines mais quand j'ai entendu que mon père allait se rendre à New York chez le Rabbi pour les fêtes de Tichri, j'exigeai de mes parents qu'ils m'achètent aussi un billet. Là, j'ai vécu des expériences extraordinaires : le Rabbi, les 'Hassidim, cette vie juive intense et publique... C'était la concrétisation d'un rêve d'enfance : en Russie, toute réunion hassidique se terminait avec le souhait de pouvoir un jour quitter la Russie et mériter que les enfants puissent voir le Rabbi et fréquenter librement ses écoles.

J'entraî une première fois dans le bureau du Rabbi le lendemain de Yom Kippour. Mon cœur battait très fort quand le Rabbi prit le papier sur lequel j'avais brièvement raconté ma vie. Il le lut rapidement, tout en écrivant dessus des remarques avec un crayon et il me bénit : « Puisque vos parents ont consenti à tant de sacrifices pour votre éducation, réussissez-vous dans l'étude de la Torah et la pratique des Mitsvot de la manière la plus parfaite ! ».

Quelques jours plus tard, alors que j'étudiais dans la grande synagogue du 770 Eastern Parkway, on annonça que le Rabbi souhaitait recevoir tous ceux qui venaient de sortir de Russie. Nous nous sommes précipités vers le bureau du Rabbi qui demanda à son secrétaire Rav Hodakov si nous étions tous présents : nous étions une trentaine et il fallut attendre un peu jusqu'à ce que nous soyons tous réunis. Puis le Rabbi enleva ses lunettes et déclara :

- Je veux que vous alliez voir Rav Moché Feinstein !

(Rav Moché Feinstein était alors le plus grand décisionnaire en loi juive à l'époque mais comme je venais de Russie, je n'avais jamais entendu parler de lui).

- Allez lui raconter comment vous avez vécu en Russie, précisa le Rabbi. Et ne soyez pas humbles ! Je veux qu'il sache comment les 'Hassidim ont continué à vivre la Torah en Russie avec tous les sacrifices que cela impliquait !

Plusieurs voitures nous attendaient à l'extérieur et c'est dans la voiture personnelle du Rabbi que j'ai pris place, à l'arrière.

Dans sa maison, Rav Moché, a d'abord parlé avec les adultes puis il s'est adressé à nous trois, les jeunes garçons : Yossef Its'hak Mishulovin, Shmouel Notik et moi-même. Il nous demanda quelle part du

Talmud nous étudions et nous posa quelques questions sur le traité Kiddouchine. Quand vint mon tour de lui répondre, j'ai constaté qu'il avait sorti un mouchoir et s'essuyait les yeux. J'ai eu peur de lui avoir manqué de respect d'une manière ou d'une autre... De fait, il était ému aux larmes par l'étendue de nos connaissances et nos bonnes manières.

L'un d'entre nous mentionna que Rav Yankel Notik (le père de Shmouel) connaissait tout le Talmud :

- Vraiment ? s'étonna-t-il.

- Non pas tout, peut-être juste la moitié.

- Enfin, juste la moitié, répliqua l'un d'entre nous, mais quoi que vous lui demandiez, cela se trouvera dans la moitié qu'il connaît...

Rav Moché sourit de cette réponse astucieuse. Lui-même venait de Russie et savait combien la vie juive y avait été difficile :

- Mais comment avez-vous pu continuer à y pratiquer le judaïsme ?

Cinquante ans après que lui-même avait quitté l'Union Soviétique, il rencontrait là des 'Hassidim qui sortaient de ce pays comme si le communisme n'existait pas : nous étions pratiquants, nous discutions avec aplomb du Talmud, de Rachi, des Tossefot et en yiddish. Il était abasourdi.

- Comment nous avons réussi ? répondit Rav Yankel Notik. Est-ce que nous avions le choix ?

En d'autres termes, pour nous, le fait d'être juif et de se conduire conformément à la Torah n'était pas un choix : nous n'avions même pas envisagé qu'il existe une alternative...

**Rav Yossef Yts'hak Zaltzman – Canada – JEM
Traduit par Feiga Lubecki**

ETINCELLES

DE MACHIA'H

LA DÉLIVRANCE EST LA VRAIE VIE !

Lorsque Yaacov, sur l'ordre de D.ieu, descendit s'installer en Egypte avec sa famille, il se présenta devant le Pharaon. Celui-ci l'interrogea : « Quel âge as-tu ? » Et Yaacov lui répondit : « 130 ans ; les années de ma vie ont été peu nombreuses et mauvaises... » (Gen. 47 : 8-9).

A l'évidence, une question se pose : comment peut-on dire que 130 ans constituent un petit nombre d'années alors même que, depuis le déluge, la durée de vie d'un homme est, au maximum, de 120 ans ? C'est que Yaacov, troisième de nos Patriarches, est profondément, essentiellement lié au troisième Temple, celui qui apparaîtra avec la venue de Machia'h. C'est pourquoi, durant toute son existence, il n'aspira qu'à cette sérénité éternelle que seule apportera la Délivrance. Aussi, alors qu'elle n'était pas encore concrètement arrivée, Yaacov ne pouvait percevoir sa vie que comme incomplète, faite qualitativement d'années « peu nombreuses et mauvaises ».

(D'après un commentaire du Rabbi – Chabbat Parachat Mikets 5752) H.N.

בס"ד



contact@so-sacs.com - 06.50.39.19.58

EMBALLAGES - VAISSELLE JETABLE / RÉUTILISABLE & BIODEGRADABLE - HYGIÈNES



**Orpi Optimum
Rudy HAROSCH**

87 rue de Crimée – Paris 19^e

3 Agences à votre service

Marais – Buttes Chaumont – Jourdain/Belleville

**Simplifiez-vous la vie,
la gestion complète de vos biens
avec assurance loyers impayés**

Estimation offerte
sous 48h

Tél : 01.42.00.02.02

optimum@orpi.com

3 mois d'honoraires de gestion offerts avec le code : SIDRA

La Hala'ha DE LA SEMAINE

QU'EST-CE QUE LA MATSA CHMOURAH ?

En hébreu, « Chmourah » signifie « **gardée** » et ce terme décrit parfaitement ce qu'est cette Matsa. La farine utilisée pour sa fabrication est gardée, protégée de tout contact avec de l'eau, depuis le moment de la moisson. En effet, si elle venait à être mouillée, elle pourrait lever et devenir impropre à la consommation pendant Pessa'h.

Ces Matsot sont rondes, pétries à la main et ressemblent à celles que les enfants d'Israël consommèrent lorsqu'ils quittèrent l'Égypte. **Elles sont cuites en moins de dix-huit minutes** sous stricte surveillance rabbinique, afin de s'assurer qu'elles ne puissent en aucune façon augmenter de volume et devenir levain pendant la fabrication. La Matsa Chmourah doit être utilisée pendant les deux nuits du Séder, c'est-à-dire vendredi soir 15 avril et samedi soir 16 avril 2022, en particulier pour les trois Matsot posées sur le plateau. Chaque convive à la table du Séder mangera au moins 30g de Matsa Chmourah. Certains ont la coutume d'en consommer pendant toute la fête.

Le Zohar appelle la Matsa Chmourah : **l'aliment de la Foi et l'aliment de la Guérison.**

Il n'est pas nécessaire d'avoir terminé son ménage de Pessa'h pour acheter les Matsot ; il suffira de les stocker à l'abri de tout 'Hamets et de toute humidité.

F.L. (d'après Chéva'h Hamoadim – Rav Shmuel Hurwitz)



NOUVEAU !! LEADER CASH GAGNY

Le supermarché Cacher des familles du 93

- Un très large choix de produits cachers et du quotidien
- Prix attractifs, défaits toute concurrence
- 30 minutes de stationnement offertes à proximité*
- * Ticket gratuit à l'horodateur les 30 premières min. / gratuit entre 12h et 14h
- Places de stationnement disponibles devant le magasin
- Service livraison - Equipe chaleureuse et dynamique

**Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat**
71, Avenue Henri Barbusse - 93220 Gagny

LEADER CASH Votre magasin au cœur du 19^e 82 rue Petit – 75019 Paris

**600 m²
au service
de la
communauté**

- Beaucoup de choix
- Prix défiant toute concurrence
- Accueil chaleureux
- Livraison gratuite

**Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat**

PROCURATION de VENTE du 'HAMETS

Je soussigné.....
demeurant.....

Code postal : Ville :

donne le plein pouvoir au Rabbin L.I. Kahn pour procéder à la vente avant Pessa'h de toutes sortes de 'Hamets et de la vaisselle 'Hamets non nettoyée m'appartenant, de même qu'à la location des lieux suivants où ils seront entreposés :

.....
.....
.....

.....et partout où il se trouve et j'accepte toutes les modalités et les conditions énoncées dans l'acte général de procuration pour la vente du 'Hamets établi par le Rabbin L. I. Kahn.

Date : / / 2022 Signature :

Vous pouvez renvoyer cette procuration au BETH LOUBAVITCH : 8, rue Lamartine - 75009 Paris

• **Par la poste:** (ne pas envoyer en recommandé) ce formulaire doit être envoyé au plus tard le **mardi 12 avril 2022**. Passé ce délai, ce formulaire peut être apporté au BETH LOUBAVITCH jusqu'au **jeudi 14 avril 2022 à 19h**.

• **Par fax** au numéro suivant : 01 45 26 24 37

• **Par Internet** à l'adresse suivante : www.loubavitch.fr, avant le **jeudi 14 avril à 19h**.

Nous ne pouvons accepter aucune responsabilité quant aux formulaires qui nous parviendraient tardivement.

N.B.: Inutile d'avoir rangé tout votre 'Hamets pour renvoyer la procuration. Précisez simplement les lieux où vous le déposerez. Il suffit que le 'Hamets s'y trouve à la date de la vente effective.

NOUVEAU !! TANT ATTENDU !!

OUVERTURE DE VOTRE MAGASIN

LEADER CASH PARIS 16^e

**Supermarché casher
au service de la communauté**
86 rue d'Auteuil – 75016 Paris

Une équipe chaleureuse et dynamique

**Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat**

SOLUTION NUMÉRIQUE SECURITE

01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

- Caméra & Vidéo-Surveillance
- Alarme & Télésurveillance
- Contrôle d'accès & Interphonie
- Serrurerie & Portes blindées
- Store, Volet & Rideau métallique
- Nous recrutons des commerciaux



FRANCHISE
OFFERTE
(voir conditions)

Véhicules
de courtoisie

SPÉCIALISTE
POUR VOS RETOURS DE LEASING
SERVICE CARTE GRISE RAPIDE
29.90€ H.T.*

07 62 00 60 99

WhatsApp

01 57 42 57 42

directauto@orange.fr
43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny

* Voir conditions au garage



NOUVEAU !!
POUR 99€ H.T.
SEULEMENT

DIAGNOSTIC COMPLET DE VOTRE VÉHICULE

- Passage de la valise électronique
- Mise sur le pont pour contrôle mécanique, carrosserie, peinture
- Une attestation vous sera délivrée

ACHAT – VENTE DE VÉHICULES

SERVICE CARTE GRISE RAPIDE : 29.90 € H.T. (Voir conditions au garage)

Tél : 09 75 77 22 34 / 07 67 17 39 84
site : www.garage-direct-auto.com